



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 11 janvier 2021,

M. Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan
2, place du général Leclerc
BP305
40011 Mont de Marsan Cedex

Transmission électronique : mairie@montdemarsan.fr

Objet : Pollution d'un espace naturel

Monsieur le Maire,

Suite à plusieurs alertes émanant de sympathisants et d'adhérents montois, La SEPANSO vous demande de bien vouloir intervenir pour remédier aux problèmes de pollution dûs aux dépôts sauvages de véhicules dans la forêt voisine du lotissement Gouillardet à Mont de Marsan.

Nous avons notamment été sollicités par monsieur Tremolières qui avait déjà alerté en 2019 la police municipale ainsi que vos services par le biais de Mme Bourdieu, conseillère municipale. Il n'a jamais eu de réponse à ses demandes.

Voici les photos de 2019 qui nous ont été transmises et d'autres photos prises en avril 2020 :

.../...



.../...



Si ces photos vous semblent anciennes, nous vous assurons que la situation reste identique, comme vous pourrez le constater en allant sur place.

Permettez-nous de rappeler que le cadre réglementaire régissant les Véhicules Hors d'Usage est déterminé par les articles R.543-153 et suivants du Code de l'Environnement. Toute personne qui procède au démontage ou découpage de vieux véhicules doit être en conformité avec la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Nous vous laissons le soin de faire en sorte que l'environnement retrouve ses qualités naturelles et que de nouveaux problèmes ne soient plus constatés à l'avenir.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

Copie à :
Madame la Préfète des Landes
DREAL 40